



Concept professionnel

de l'Hospice Johanniter de Bonn

April 2021



JOHANNITER
Aus Liebe zum Leben

Sommaire

Concept professionnel de l’Hospice Johanniter de Bonn.....	3
Le mouvement des hospices	4
Être accompagné.....	5
Notre équipe.....	7
Notre direction.....	9
L’accompagnement par nos bénévoles	10
L’Aumônerie	11
L’accompagnement social	12
Nos concepts de soins.....	13
Nos services domestiques	16
Nos services techniques	18
Services administratifs.....	19
Rentabilité économique	20
Représentant juridique de l’hospice	21
Nous vivons la mission de l’Ordre des Johanniter	22
Demande de prise en charge des soins hospitaliers en Unité de Soins Palliatifs (Hospice).....	23
Attestation médicale pour l’hospitalisation en Unité de Soins Palliatifs (Hospice).	25
Les conditions d’emménagement dans l’hospice Johanniter	27

Concept professionnel de l'Hospice Johanniter de Bonn¹

La Johanniter GmbH, avec ses hôpitaux, ses établissements de soins pour personnes âgées (EHPAD), ses hospices et ses prestataires de services à la personne, est une fondation de l'Ordre de Saint-Jean. Les soins médicaux et infirmiers de haute qualité, dispensés dans toutes les structures des Johanniter sont ancrés dans la tradition de l'Ordre de Saint-Jean², vieille de 900 ans.

Quand les soins et l'accompagnement à domicile des personnes en fin de vie ne sont plus possibles, elles peuvent être admises dans une structure hospitalière, l'Hospice Johanniter.

Notre objectif est de rétablir et de maintenir la meilleure qualité de vie possible pour la fin de vie et d'accompagner nos invités et leurs proches dans cette phase bien particulière de la vie.

Vous trouverez notre établissement, fondé en 2005, à Bad Godesberg sur le terrain de l'Hôpital-Johanniter Waldkrankenhaus. Nos dix chambres individuelles confortablement aménagées disposent toutes d'une salle de bain sans barrières et d'un balcon avec vue sur le jardin de l'Hospice.

Les critères d'admission à l'Hospice Johanniter sont une maladie incurable, une espérance de vie limitée de quelques semaines à quelques mois, un besoin élevé de soins palliatifs et de soins infirmiers, ainsi que le consentement personnel du patient ou, le cas échéant, de son mandataire.

L'admission se fait sur attestation médicale de nécessité en concertation avec la direction de l'Hospice. Le Johanniter Hospice est ouvert à toutes les personnes indépendamment de leur culture, de leur religion et de leurs conceptions du monde.

Conformément à la loi allemande sur les contrats d'hébergement et de soins, nous informons les parties intéressées, avant qu'elles ne choisissent notre Hospice, sur nos prestations et les éventuelles modifications de tarifs.



1 Unité de Soins Palliatifs de l'Hôpital Johanniter, L'Hospice-Johanniter.

2 Cf. la déclaration de mission de l'association des Hôpitaux des Johanniter.

Le mouvement des hospices

“Nous ferons tout ce que nous pouvons pour vous, pour que vous puissiez non seulement mourir en paix, mais pour que vous viviez jusqu’à la toute fin.”

Cicely Saunders

L’idée de l’hospice trouve ses racines au Moyen Âge, à l’époque des croisades du 11e au 13e siècle.

Hospice (lat. : hospitium) désignait au Moyen-Âge des auberges ouvertes aux pèlerins, aux indigents, aux étrangers ou aux malades. À cette époque, les personnes démunies, souffrantes et mourantes pouvaient y trouver refuge, nourriture et soutien.

Cicely Saunders, médecin, infirmière et assistante sociale anglaise, est considérée comme la fondatrice du nouveau mouvement des hospices.

Elle a fait revivre le concept médiéval d’hospice et a fondé, en 1967, le St.Christopher’s Hospice dans la banlieue de Londres. Le terme “Hôte”, désignant les personnes qui vivent dans un hospice, découle de cette compréhension.

L’hospice de Saint-Christophe est devenu la référence pour tous les autres hospices modernes.

L’hôte de l’hospice doit être soigné de la même manière en termes de soins mentaux, infirmiers, psychosociaux et médicaux.

En raison de l’origine et de la signification littérale du mot “hospice”, les établissements se considèrent comme des “auberges” et des “lieux de refuge” pour ceux qui sont en route, au sens large du terme.

La mort est donc perçue comme une transition qui fait partie du processus de la vie. L’accompagnement dans le cheminement de la vie à la mort ne concerne pas exclusivement l’hôte de l’hospice mais s’étend aussi à ses proches, qui sont eux aussi confrontés à la question des adieux.

L’hospice de Saint-Christophe est devenu le point de départ des soins palliatifs, qui sont une partie essentielle de l’idée d’un hospice moderne. Bientôt aussi, dans d’autres pays, des personnes intéressées et engagées ont suivi l’exemple de Cicely Saunders.

Dans tous les domaines du Johanniter Hospice, le concept de “soins palliatifs” constitue le fondement de nos actions. “Soins palliatifs” est une combinaison des mots latins “palliare” = envelopper, “pallium” = manteau et le mot anglais “care” = soin; des soins, des soins appréciatifs et enveloppants comme un concept global, pour les personnes dans la phase finale de leur vie.

Les soins palliatifs comprennent la mort comme un élément naturel de la vie et ne tentent ni de retarder la mort à tout prix ni de la provoquer délibérément. Définition des soins palliatifs selon l’Organisation Mondiale de la Santé en 2002 : “Les soins palliatifs sont un concept de traitement et de soutien visant à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches, confrontés aux problèmes d’une maladie évolutive et incurable.

Cela se fera par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocement et évaluée avec précision, par le traitement de la douleur et des autres symptômes physiques, psychosociaux, psychologiques et spirituels qui lui sont liés.”

Être accompagné



Nos hôtes de l'hospice bénéficient d'une "prise en charge" adaptée à leur situation individuelle pour leurs besoins mentaux, physiques, sociaux, culturels et spirituels, d'une "prise en charge" pour leurs besoins infirmiers et une "prise en charge" de leurs souhaits.

Le principe directeur en matière de soins professionnels est toujours la personne qui nous est confiée, que nous rencontrons avec nos valeurs et nos attitudes vécues.

La distinction avec les services de soins palliatifs des hôpitaux est que leur objectif est d'atténuer les symptômes de la maladie et les troubles liés aux thérapies et, si possible, de stabiliser la maladie et la situation des soins afin que les patients puissent quitter le service. Des médecins sont disponibles à tout moment dans l'unité de soins palliatifs.

Les prestations de l'hospice sont axées sur les soins infirmiers et médicaux palliatifs et le soutien au patient dans la dernière étape de sa vie, avec la possibilité de rentrer chez soi ou d'emménager dans un établissement de soins de longue durée, si nécessaire. La prise en charge globale se manifeste par un dialogue et un échange continu avec les hôtes de l'hospice et leurs proches. Avec les soignants, l'hôte de l'hospice définit la forme et la qualité des "bons" soins qu'il désire recevoir.

Structurer la fin de vie est un processus hautement individuel, c'est pourquoi, il n'existe pas de "modèle" universel d'une "bonne" mort.

Toutefois, nos efforts portent principalement sur la suppression maximale des symptômes qui accablent le patient et sur la satisfaction la plus complète possible des besoins et des souhaits de la personne qui nous est confiée.

Les cultures et les religions ont développé des traditions différentes dans le traitement des personnes gravement malades et mourantes. S'ouvrir à d'autres cultures et à d'autres religions implique de s'engager, sur la base de notre propre identité chrétienne et de la tradition du mouvement des hospices, dans un processus interculturel, spirituel et/ou interreligieux avec toutes ses possibilités et ses limites. Nous sommes heureux de favoriser les contacts avec les représentants de toutes les confessions.

L'accompagnement psychosocial comprend un soutien émotionnel pour les mourants et leurs proches et les aide à faire face à la mort imminente. Il soutient toutes les personnes concernées dans le traitement des problèmes non résolus. L'accompagnement spirituel répond au besoin des mourants de s'interroger sur le sens de la vie, de la mort et de l'au-delà.

Personne ne devrait à rester seul pour aborder ces dernières questions.

L'hospice voit son soutien comme une offre qui va au-delà de la mort.

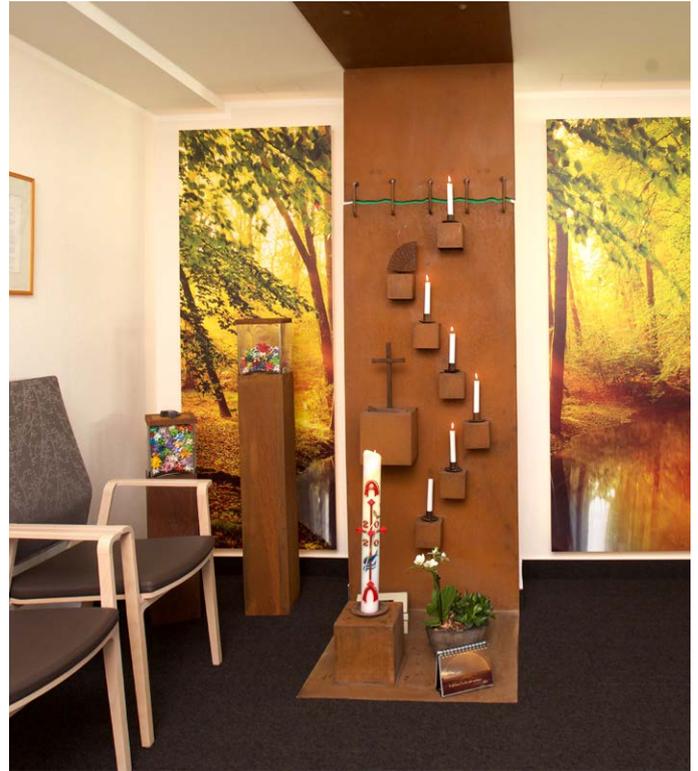
Une culture vivante de l'adieu est un élément central du travail à l'Hospice Johanniter. Avant même le moment du décès, le chagrin des mourants et de leurs proches est présent, parce qu'avec la séparation imminente survient déjà le sentiment de deuil. La mort et la disparition sont devenues plus difficiles à appréhender dans la vie quotidienne d'aujourd'hui, de sorte que la culture des adieux s'est largement perdue. Le recours à des rituels, à des symboles et à des coutumes peut aider à faire front à la crise de la perte et donner aux gens un sentiment de sécurité, de force et de dignité. De la même manière, les soins sur le lit de mort se font également dans la dignité, dans le silence et la tranquillité. Après la constatation médicale du décès, le défunt, si possible avec des proches, est soigné et habillé comme souhaité.

La levée du défunt à l'hospice doit avoir lieu, en concertation avec les parents, exclusivement sous une forme digne, dans le cercueil.

L'offre d'une cérémonie d'adieu commune dans la chambre du défunt permet à toutes les personnes impliquées dans les soins de se recueillir et de lui dire au revoir. Un cierge allumé et des fleurs à la porte de la chambre, ainsi que l'inscription dans le livre commémoratif sont les symboles qui indiquent qu'une personne est décédée dans notre foyer. Les parents seront soutenus et encadrés pour les formalités.

Le temps du deuil est une période douloureuse. Et il n'y a aucun moyen de contourner le chagrin: aussi douloureux que soit le deuil, il est inévitable et il est important que nous ayons suffisamment de temps et d'espace pour faire notre deuil.

Le Johanniter Hospice continue donc à soutenir ceux qui restent, dans leur processus de deuil. Les proches du défunt sont cordialement invités à prendre part aux services et aux manifestations commémoratives que nous organisons.



Une autre préoccupation est de faire des questions des adieux, de la mort et du deuil, des thèmes de discussion dans la société.

Ces sujets suscitent souvent des angoisses et sont donc généralement évités. Le danger ici, est que les personnes, qui sont directement concernées par le problème soient, elles aussi, susceptibles d'être évitées, ou que les ultimes volontés du défunt ne puissent plus être respectées.

Le personnel de l'Hospice Johanniter de Bonn s'efforce de rendre les thèmes des adieux, de la mort et du deuil socialement acceptables, en dissipant les craintes et en favorisant une manière plus détendue et naturelle pour gérer cette phase de la vie, mais aussi en sensibilisant les gens aux chances d'une vie consciemment façonnée.

Notre équipe



L'amélioration de la qualité de la vie passe par la coopération multidisciplinaire du personnel infirmier, des médecins, de l'aumônerie, des services sociaux et des aides bénévoles en soins palliatifs, en dialogue avec nos hôtes de l'hospice et leurs proches. Soins et accompagnement présupposent toujours une perception holistique de l'hôte de l'hospice comme une unité du corps, de l'esprit et de l'âme.

L'accent n'est pas mis sur la maladie ou sur un diagnostic médical, mais sur la personne en tant qu'individu unique, incomparable, avec ses propres besoins mentaux, physiques, sociaux, culturels et spirituels. Les besoins et les souhaits de nos hôtes ont toujours la plus haute priorité dans la conception de la vie quotidienne à l'hospice. Le quotidien est structuré de manière individuelle et est dicté par les besoins de nos hôtes, sans rythme prédéfini.

Leurs souhaits et leurs besoins, mais aussi leur état de santé au jour le jour, déterminent le déroulement de la journée, auquel nous nous adaptons autant que possible.

Nous respectons les droits individuels des personnes qui nous sont confiées. Cela signifie que la protection de la vie privée et le traitement confidentiel des informations en sont indissociables.

Nous ne pratiquons pas d'euthanasie active à l'Hospice Johanniter. Cela représente pour nous la limite du droit à l'autodétermination des malades et des mourants.

Dans les situations de conflit et de prise de décision, la réflexion éthique sur la base de la Charte pour les soins aux personnes gravement malades et mourantes est essentielle pour nous.

Les discussions de cas palliatifs et éthiques avec les personnes concernées se sont avérées être un instrument utile.

Les hôtes de l'hospice sont pris en charge 24 heures sur 24 par un personnel spécialisé dans les soins palliatifs, conformément au concept des soins palliatifs. En collaboration avec les employés bénévoles, l'aumônerie, les services sociaux et médico-thérapeutiques, ainsi que l'entretien domestique, nous nous employons à créer un environnement chaleureux.

Nos offres d'accompagnement par notre musicothérapeute, notre service de visites canines, les bénévoles, ainsi que les soins en aromathérapie et les repas individuels adaptés à tous les besoins peuvent améliorer le bien-être de nos hôtes. Les conversations, l'humour, les soins et l'attention complètent les soins et l'accompagnement individuels.

Les parents et les proches peuvent être impliqués dans l'accompagnement et les soins dans la mesure souhaitée par l'invité.

Le point de rencontre de la maison est la cuisine avec le jardin d'hiver comme pièce commune. Régulièrement, il s'y déroule des activités pour nos invités et leurs proches.

Les proches de nos hôtes peuvent nous rendre visite à tout moment et, sur demande, passer la nuit à l'Hospice. Cela est possible dans la chambre de l'hôte ainsi que dans une pièce réservée pour les proches parents.

Aucun médecin n'est employé à l'hospice. Les soins médicaux sont dispensés par des médecins généralistes ainsi que par des médecins qualifiés en soins palliatifs.

Les actions professionnelles de tous les employés de l'Hospice Johanniter peuvent être décrites comme un processus d'accompagnement, d'orientation et de suivi participatifs et constamment vigilants.

Dans le cadre d'un dialogue attentif avec l'hôte de l'hospice, ses exigences et ses besoins du moment sont interrogés et ressentis. Ainsi, les charges, les besoins et aussi les sympathies sont parties intégrantes et vont de soi dans le choix de la personne accompagnante.

En outre, la question est également toujours posée aux employés : comment puis-je prendre soin de ma propre santé physique et mentale afin de bien prendre soin des autres ? Cela exige un degré élevé d'autosoins, basé sur l'auto-observation professionnelle.

Une assistance spirituelle pour les employés et des offres régulières de conseils collégiaux font partie intégrante de l'accompagnement pour la conservation d'une image professionnelle de soi.

Nous utilisons et maîtrisons avec succès des méthodes éprouvées et scientifiquement reconnues dans l'accomplissement de nos tâches. C'est pourquoi nous proposons à tous les employés des formations continues, auxquelles ils ont à la fois droit et obligation, dans tous les domaines. L'équité dans nos relations avec les partenaires internes et externes, ainsi que le respect des accords conclus entre les uns et les autres sont les conditions fondamentales de nos actions. Nous recherchons et exploitons toutes les opportunités de développement et sommes réceptifs à la possibilité de changements raisonnables, tout en respectant les traditions qui ont fait leurs preuves.



Notre direction

La direction de l'Hospice est responsable de l'organisation de tous les services internes (service de soins infirmiers, entretien ménager, aide sociale, administration) et de la coopération avec l'administration centrale de la Johanniter GmbH. Conformément à la charte de l'association des patients hospitalisés Johanniter, la gestion coopérative est prioritaire.

La responsabilité globale du Johanniter Hospice Bonn incombe directement à la Direction des Hôpitaux Johanniter de Bonn. Cela souligne le caractère particulier et l'importance de l'Hospice pour la société Johanniter GmbH. Importance qui réside dans l'étroite collaboration avec l'association des hospices, le lien avec les paroisses locales et l'intégration dans les structures du mouvement pour les soins palliatifs. Les postes clés dans les domaines de la "Gestion de la qualité", de l'Hygiène', des "Relations publiques" et de la "Coordination des services domestiques", des "Services techniques" et de l'"Administration" travaillent en étroite collaboration avec la gestion de l'Hospice.

L'idée d'hospice se développe sur le principe directeur de la mise en réseau. L'hospice ne peut pas à lui seul satisfaire aux multiples exigences d'un adieu dans la dignité. Cela nécessite la mise en présence de personnes différentes dans la situation concrète des soins aux mourants (famille, proches, amis, aumôniers, médecins, thérapeutes) et une relation de coopération structurelle et permanente entre les institutions (hospice, hôpitaux, services de soins à domicile, services de soins palliatifs ambulatoires, médecins, paroisses). Les hospices ont été fondés par des associations de soutien qui leur correspondent et sont donc "mouvements" de la société et reposent sur l'engagement des domaines sociaux.

Le Johanniter Hospice Bonn se caractérise par un degré élevé d'orientation vers l'espace social. L'identification



La Directrice de l'Hospice
(Hospice = Unité de Soins Palliatifs, USP)

et l'acceptation mutuelles génèrent un niveau élevé de motivation et de "bonnes raisons" d'agir; tant parmi les intervenants dans les institutions que parmi les personnes appartenant à l'espace social. Les conditions locales sont incluses dans les préoccupations quotidiennes de l'organisation des hospices, ce qui ne signifie pas que les hôtes des hospices soient liés à l'espace social régional. Les réseaux existants peuvent être utilisés, un niveau élevé de participation aux réseaux permet un niveau de synergie élevé.

Le Johanniter Hospice Bonn soutient la mise en œuvre de la "Charte pour les soins aux patients gravement malades et en fin de vie en Allemagne", qui a été développée conjointement par l'Association allemande des Soins Palliatifs, l'Association Médicale Allemande et la Société pour la Médecine Palliative en 2010.

L'accompagnement par nos bénévoles



Coordinatrice de l'équipe des bénévoles
Mareike Hartig (Hospizverein Bonn)

Pour une prise en charge globale des hôtes de l'Hospice Johanniter, l'intervention de bénévoles est indispensable. Les bénévoles de l'hospice illustrent pour notre société l'importance de chaque individu jusqu'au terme de sa vie.

La particularité du service des bénévoles est qu'il est entièrement volontaire, sans pression ou contrainte matérielle. Les volontaires représentent l'élément de la normalité dans l'hospice. L'engagement des volontaires est basé sur les compétences, les expériences et les besoins de chacun. Les activités s'étendent depuis une assistance pratique, par exemple dans la cuisine ou le jardin, jusqu'à l'accompagnement et le soutien spirituel de l'hôte de l'hospice et de ses proches.

Le Johanniter Hospice coopère avec l'Association des hospices de Bonn pour la formation et le soutien des intervenants bénévoles.



Coordinateur de l'équipe des bénévoles
Monsieur Stadtfeld

L'Aumônerie



L'accompagnement pastoral à l'Hospice Johanniter de Bonn est assuré par les aumôniers protestants et catholiques du Johanniter Waldkrankenhaus. Les aumôniers sont généralement présents à l'hospice plusieurs fois par semaine et rendent visite aux hôtes, dont ils représentent la confession, s'ils en font la demande et sur rendez-vous. Ils rendent également visite aux hôtes sans confession ou appartenant à d'autres religions qui le souhaitent. Nous aidons volontiers nos hôtes à prendre contact avec le représentant de leur confession.

L'accessibilité spirituelle est organisée et garantie.

En plus des visites pastorales, les aumôniers proposent des services religieux dans la chapelle de l'hôpital et des prières dans les chambres des hôtes de l'hospice. Il est possible de recevoir la communion dans les chambres. La réception des sacrements catholiques de la confession ou de l'onction des malades sera rendue possible.

Les aumôniers prennent part à la relève psychosociale. Les aumôniers accompagnent également les parents, les employés et les bénévoles.

L'accompagnement pastoral à l'hospice comprend :

- Etre présent, percevoir, apporter un soutien
- Placer la personne accompagnée au centre des préoccupations
- Travail de biographie
- Apprécier la vie avec ses limites et ses failles
- Appréhender et traiter les questions existentielles et spirituelles
- Donner de l'espace à l'immatériel et l'exprimer de manière appropriée et diversifiée
- Découvrir ensemble des sources de réconfort
- Encourager et guider pour endurer ensemble des situations difficiles
- Ne pas perdre de vue les proches, les accompagner et les impliquer
- La responsabilité spirituelle de l'équipe
- Conception de services commémoratifs
- Mise en place des adieux et des bénédictions
- Formation continue

L'accompagnement social



L'invité et ses proches reçoivent un soutien sur demande

- dans la perception et la satisfaction de leurs besoins,
- dans le travail biographique et de bilan de vie,
- dans les crises morales et leur dépassement,
- pour une communication réussie,
- pour promouvoir leurs propres ressources,
- pour faire valoir des droits conformément à l'article 39a du SGB V ainsi que sur la base des autres Codes de la Sécurité Sociale,
- dans la rédaction des Directives Anticipées et des procurations de soins et de santé,
- en matière de garde, de droit des successions, etc.,
- dans la structuration de la journée et l'organisation de la vie quotidienne,
- lors de la sortie de l'hospice

Au décès de l'hôte, les personnes endeuillées seront informées des autres offres proposées à l'hospice et pourront, au besoin, prendre part à des conversations individuelles et à un cercle de parole sur le deuil.

Dans notre hospice, les offres sont basées sur les besoins individuels et quotidiens des patients. Ceux-ci sont pris en compte autant que possible par le personnel de l'hospice ainsi que par les intervenants bénévoles.

Le travail social à l'Hospice Johanniter de Bonn est basé sur le "Concept de qualité de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie : Normes pour les Soins Palliatifs".



Nos concepts de soins



Le concept de soins infirmiers du Johanniter Hospice est basé sur le modèle de soins infirmiers des Activités, Relations et Expériences de vie existentielles (ABEDL), tel que développé par Monika Krohwinkel en 1999. Ce modèle est un système axé sur la personne, les compétences et le soutien, qui favorise la stimulation par les soins.

Ce modèle a été adapté pour les soins et l'accompagnement dans un hospice, puisque l'objectif palliatif y est la priorité directrice. Contrairement aux soins curatifs, les soins palliatifs et les mesures prises, ne visent ni à guérir ou à combattre les causes des troubles, ni à obtenir une activation globale, mais à atteindre la meilleure qualité de vie possible. Dans le cas présent, le soulagement de la douleur et d'autres symptômes pénibles et, par conséquent, la planification et la mise en œuvre de mesures de prévention, de soulagement ou de suppression des symptômes.

Les soins palliatifs visent à permettre aux patients de l'hospice de mener une vie autodéterminée aussi longtemps que possible.

Pour cette raison, les ressources, telles que définies par Krohwinkel, qui sont souvent utilisées pour gérer la vie quotidienne d'un point de vue activant, selon les souhaits du patient, devront souvent céder le pas à son désir de bien-être dans une situation donnée.

Comme la définition de ce bien-être sera toujours dépendante des préférences et du vécu personnels, le travail biographique et l'implication de nos hôtes de l'hospice prennent une grande importance.

La démarche des soins infirmiers décrit un processus systématique, logique et aussi professionnel. Dans cette approche systématique, l'hôte de l'hospice est au centre de nos préoccupations. Afin de le soigner et de l'accompagner de manière appropriée, il est nécessaire de prendre en compte un grand nombre d'informations. Pour cette raison, le personnel soignant de l'hospice Johanniter utilise un instrument de planification des soins.

L'anamnèse, c'est-à-dire l'évaluation du besoin de soins et de soutien, qui est effectuée au Johanniter Hospice sur la base du modèle élaboré par M. Krohwinkel, intitulé : "**Activités, Relations et Expériences Existentielles de la Vie**" (ABEDL). Ce modèle de soins prévoit dans sa forme de référence; 13 ABEDL. Nous résumons ces ABEDL dans la planification des soins infirmiers en "5 domaines de la vie", car certaines des ABEDL sont interdépendantes et peuvent être associées de manière significative aux soins palliatifs.

Le projet de l'ABEDL "Traiter avec les expériences existentielles de la vie" concernent les 5 domaines de la vie.

1er domaine de vie : "Fonctions vitales et maintien de la sécurité" : maintenir les fonctions vitales et assurer un environnement sûr et favorable.

2e domaine de vie : "besoins physiques" : prendre soin de soi, éliminer, se reposer et dormir

3ème domaine de vie : "nutrition" : manger et boire

4. domaine de la vie : "mobilité" : se déplacer, s'habiller.

5. domaine de la vie : "besoins psychosociaux" : communiquer, s'occuper, vivre sa propre sexualité, assurer le maintien et le développement de contacts sociaux et affectifs.

Afin d'offrir une excellente qualité de soins, outre les normes internes, des instruments de qualité basés sur des preuves et adaptés à la situation de vie des résidents sont appliqués à l'hospice, dans la pratique des soins infirmiers. Ces instruments ont été élaborés par un un groupe de travail composé d'experts et font l'objet d'un consensus au sein du groupe professionnel. Ces instruments sont connus sous le nom de Normes d'Experts en matière de soins infirmiers.

À ce jour, neuf normes d'experts ont été élaborées par le Réseau Allemand pour l'Assurance Qualité des Soins Infirmiers (DNQP), en partenariat avec le Conseil allemand des soins infirmiers et avec le soutien financier du ministère fédéral de la santé. Les normes sont actualisées en permanence et publiées par le DNQP. Les normes d'expertise que nous appliquons sont adaptées à la situation de vie concernée et sont les suivantes :

Dans le domaine de la vie 1 : Gestion de la souffrance dans des situations de douleur aiguë et chronique.

Dans le domaine de la vie 2 : Stimulation de la continence urinaire par les soins infirmiers.

Dans le domaine de la vie 3 : Gestion de la nutrition pour assurer et promouvoir la nutrition orale dans les soins infirmiers.

Dans le domaine de la vie 4 : prophylaxie des chutes, prophylaxie des escarres et soins aux personnes souffrant de plaies et blessures chroniques

Dans le domaine de la vie 5 : "Gestion des relations dans le cadre des soins aux personnes atteintes de démence" et Gestion des fins de séjours à l'hôpital.

Nous adoptons diverses mesures pour prévenir toute restriction de la liberté de mouvement. Ainsi, nous proposons un large éventail d'options de mobilité et de soutien adaptées aux besoins individuels, par exemple une assistance personnelle, le couchage dans des lits dits à plancher bas, un excellent contrôle des symptômes, des lits équipés de barrières de protections subdivisées etc.

Toutefois, en dernier recours , dans le cadre des soins infirmiers, des mesures limitant la liberté de mouvement , pourront être prises conformément au § 1906 Abs. 4 BGB (Bürgerliches Gesetzbuch) pour préserver le bien-être et la qualité de la vie des personnes ayant besoin de soins. Si notre hôte ne peut pas donner son propre consentement à ce sujet, alors le tuteur légal ou le représentant autorisé ainsi que le médecin traitant seront invités à obtenir une décision de justice à cet effet.



Toutes les prestations de soins de base et de traitements médicaux, sont prodiguées dans l'Hospice Johanniter conformément aux exigences du SGB XI (Sozialgesetzbuch). Une condition préalable à la délivrance de ces soins est une ordonnance médicale écrite.

Les prestations de soins sont planifiées sur la base des besoins individuels de chaque patient, conformément au degré de soins officiellement définis au préalable (Groupe Iso Ressources- GIR). Les soins sont toujours effectués sous le contrôle d'une infirmière spécialisée.

Nous prodiguons des soins basés sur le modèle **"Activités, Relations et Expériences Existentielles de la Vie"** (ABEDL) conformément aux conditions définies par le concept des soins palliatifs et sur la base des normes de l'Association allemande pour la Médecine Palliative. A titre d'exemple, les prestations suivantes, conformément à l'état reconnu des connaissances scientifiques en matière de soins infirmiers :

- Aide à l'hygiène personnelle (par exemple, se laver, se baigner, se doucher, se peigner, se raser)
- Assistance en matière de nutrition (par exemple, servir des boissons, aider à manger)
- Aide à la mobilité (par exemple, aide à la marche, au transfert, au positionnement)

Nous documentons par écrit la planification et la mise en œuvre des soins. Notre invité a le droit de consulter ces dossiers à tout moment.

L'évolution des besoins en matière de soins conduit à un ajustement nécessaire GIR. À cette fin, en accord avec notre patient, nous informerons les compagnies d'assurance maladie et/ou les services sociaux et solliciterons une ré-évaluation du GIR.

Accès aux médicaments et aux aides techniques médicales

Les médicaments ainsi que les aides et le matériel thérapeutique individuels sont prescrits par les médecins traitants.

Nos hôtes jouissent du droit de choisir leur propre médecin. Avant de procéder à l'admission dans notre établissement, il faudra déterminer si votre médecin de famille continuera à vous traiter ici et s'il est disposé à faire des visites à domicile. Dans le cas contraire, la direction de l'établissement sera heureuse de nommer différents médecins qui peuvent assurer les soins médicaux par des visites régulières à domicile.

Si vous nous confiez la gestion de vos médicaments, l'approvisionnement et le stockage n'auront lieu qu'avec une pharmacie avec laquelle nous avons conclu un accord de coopération approuvé par les services de santé. Cette pharmacie vous adressera donc également les factures de tous les frais encourus.

Les aides techniques médicales pourront être obtenues, sur ordonnance, auprès d'un magasin de fournitures médicales de votre choix ou bien auprès d'un magasin local agréé, que nous mandaterons.

À l'Hospice Johanniter, les aides à l'incontinence doivent être prescrites individuellement par le médecin et délivrées par les partenaires contractuels des caisses d'assurance maladie ou, dans des cas individuels, par la pharmacie. Ils régleront tous les frais directement avec vous.

Des séances de kinésithérapie, d'ergothérapie ou d'orthophonie peuvent être prescrites par votre médecin et se dérouler dans votre chambre. Dans ce cas, nous serons heureux de vous mettre en contact avec des thérapeutes externes agréés.

Articles de soins personnels

En principe, c'est vous qui devez vous procurer les articles de soins personnels. Chaque maison conserve une sélection d'articles d'hygiène de base, tels que savons, gels douche, shampoings, crèmes hydratantes et dentifrices, prêts à être distribués gratuitement afin de répondre à tous les besoins.

Des articles supplémentaires ou individuels doivent être achetés. Si nécessaire, nous vous aiderons à vous les procurer.

Les articles d'hygiène tels que les rasoirs, les ciseaux à ongles ou les brosses à dents sont des articles individuels que vous devrez fournir vous-même.

Nos services domestiques

Un hospice, en tant que foyer d'accueil, doit offrir un espace dans lequel les personnes en fin de vie se sentent à l'aise. Cet espace est le cadre d'une mission médicale et infirmière de qualité, mais se veut également accueillant et convivial sans pour autant paraître fonctionnel et institutionnel.

C'est pourquoi le Johanniter Hospice est un foyer clairement structuré et de petites dimensions qui dispose d'aménagements confortables, tout en offrant toutes les installations techniques indispensables aux soins professionnels en milieu hospitalier.

Les pièces communes de l'entrée et les pièces semi-communes (les couloirs, le jardin d'hiver, la salle de méditation, les salons et les salles de réunion et de conférence) sont soumises aux exigences de conception de l'organisme responsable. La direction aura la responsabilité de leur aménagement.

L'hospice dispose d'un jardin d'hiver et d'une salle de réception. Ces salles peuvent également être mises gratuitement à la disposition de nos invités pour l'organisation d'une fête privée.

En outre, le jardin de l'hospice, accessible au rez-de-chaussée par un ascenseur pour les hôtes de l'hospice et les balcons avec vue sur la forêt et les espaces verts avoisinants peuvent être utilisés.

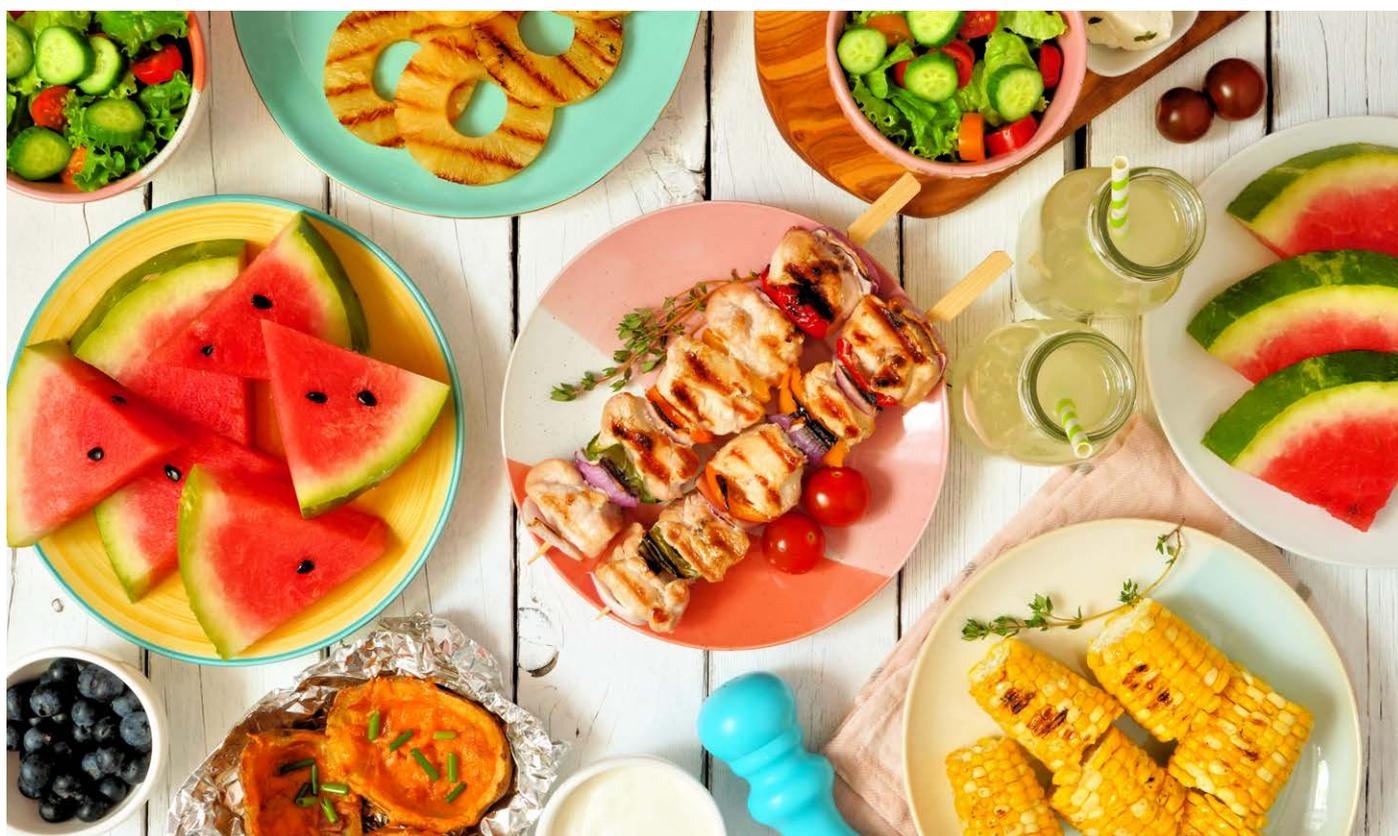
Les chambres privées de nos hôtes au Johanniter Hospice Bonn sont structurellement différentes et leur taille varie entre 18 et 24 m². Nous offrons exclusivement des chambres individuelles. Toutes les chambres sont dotées d'une armoire, d'une table et d'au moins un fauteuil ou d'une chaise. Conformément aux normes hospitalières, un lit médicalisé et une table de chevet complètent le mobilier de chaque chambre. Les apports individuels au mobilier et à l'agencement de toutes les pièces privées est possible.

Chaque chambre dispose d'une salle de bain avec douche séparée. En outre, nos chambres sont dotées d'une connexion téléphonique, d'un système d'appel d'urgence, d'un téléviseur et d'un lecteur radio/CD, ainsi que d'un mini-frigo.

Notre service technique se tient à votre disposition pour vous aider à aménager votre chambre.

Les proches parents de nos hôtes pourront être hébergés dans la maison sur réservation.

Avec le soutien de prestataires de services externes pour la fourniture du linge et les travaux d'entretien et de propreté, nous offrons de surcroît un service d'entretien ménager professionnel avec notre propre personnel dont la tâche principale est de prendre soin et d'entretenir le milieu de vie et de fournir nourriture et boissons.



Notre objectif et notre tâche consistent à offrir une gamme de repas équilibrée et variée, en prenant en considération les connaissances de la médecine nutritionniste et les souhaits individuels. Les spécificités diététiques propres aux différentes cultures et religions sont également prises en compte. Nos employés ont pour tâche d'offrir ces repas dans une atmosphère cultivée. Les aliments sont livrés sous forme de composants et peuvent être composés à la carte. Chaque jour, sur demande, de petits repas peuvent être cuisinés sur place.

Ainsi, les désirs individuels de chaque invité peuvent également être pris en compte et des régimes alimentaires spéciaux peuvent être proposés.

L'offre de repas comprend le petit déjeuner, le déjeuner, une collation l'après-midi, le dîner et, si vous le souhaitez ou en avez besoin, un petit repas tardif. D'autres collations sont bien sûr préparées sur demande. L'Hospice Johanniter propose soit trois menus de base, soit une combinaison des différents mets de base et des repas quotidiens supplémentaires. Le suivi de régimes alimentaires spéciaux est garanti et, en cas de nécessité, une diététicienne diplômée peut vous conseiller sur les intolérances alimentaires. Une liste des allergènes contenus dans les denrées alimentaires peut être fournie sur demande à tout moment.

Des boissons sont mises à disposition à tout moment en dehors des repas. Ce sont des eaux minérales et une sélection de jus de fruits. D'autres boissons (telles que limonades, bières etc.) peuvent être fournies sur simple demande ou achetées à la cafétéria de la Waldkrankenhaus.

Les familles peuvent prendre tous leurs repas au Johanniter Hospice, après réservation préalable et moyennant une contribution financière, qui leur sera communiquée sur place.

Le personnel des services domestiques s'emploie, conjointement avec les hôtes et le personnel soignant à créer un espace de vie et une atmosphère chaleureuse. Cela comprend, entre autres, les activités suivantes :

- La co-conception des espaces communs et semi-communs de la résidence.
- Epauler les hôtes de l'hospice dans la structuration de leur espace de vie personnel.
- La co-conception et décoration saisonnière.



Le ménage de l'espace de vie personnel est effectué 4 fois par semaine, 3 jours par semaine, un nettoyage visuel supplémentaire a lieu pour éliminer les grosses salissures.

Le nettoyage est organisé sur une base individuelle. Dans le Johanniter-Hospice, toutes les chambres sont nettoyées au moins une fois par semaine.

Fourniture du linge de maison

Nous vous fournissons gracieusement les draps et les serviettes de toilette, que nous changeons et lavons régulièrement.

Le linge personnel devra être lavé par vos proches ou par une blanchisserie extérieure moyennant une redevance, à condition qu'il s'agisse de textiles non délicats et lavables en machine.

L'étiquetage du linge est nécessaire à cet effet. Pour le nettoyage à sec, les frais supplémentaires éventuels vous incomberont.

Parking

Un proche parent de l'invité reçoit un ticket de parking (un abonnement), qui lui garantit l'accès au parking de la Waldkrankenhaus.

Nos services techniques



Les services techniques assurent le bon fonctionnement de toutes les installations techniques générales et hospitalières. Ils prennent en charge toutes les liaisons techniques nécessaires. Ils garantissent également la maintenance des équipements et de l'ameublement qui se trouvent dans nos espaces de vie.

Toutefois, les propriétaires devront entretenir et réparer leurs propres meubles et appareils électriques.

Tous les appareils électriques doivent être régulièrement contrôlés, conformément aux dispositions légales. Nos services techniques peuvent se charger des inspections techniques pour l'invité, contre facturation ou bien mandater une entreprise spécialisée.

Les appareils appartenant à l'établissement, sont entretenus par nos soins sans frais supplémentaires.

En cas de dysfonctionnement, nos employés sont disponibles à tout moment pour en informer les services techniques.

Nos installations sont équipées de systèmes de sécurité, tels que les systèmes d'alarme incendie ou les systèmes d'appel, qui sont régulièrement révisés par des entreprises spécialisées. Pour cela, les services techniques devront avoir accès aux espaces de vie privée, après notification préalable.

Prévention des incendies

Un établissement accueillant des personnes malades ou handicapées, doit garantir un niveau élevé de protection contre l'incendie. Nos installations sont équipées d'un système d'alarme incendie. Cette alarme se fait au moyen de signaux acoustiques et/ou optiques en cas d'incendie ou d'un développement excessif de fumée. Les voies d'évacuation par les couloirs sont bien signalisées. Dans le cadre de nos mesures de prévention contre l'incendie, notre aménagement intérieur, mobilier et textile n'est pas constitué de matériaux facilement inflammables. Les salles communes et les couloirs sont équipés exclusivement de matériaux appropriés. Le contrôle CE des appareils électriques, convenu par contrat, sert également à cette protection contre l'incendie. En cas d'incendie, vous devez rester calme et suivre les instructions de notre personnel qui est formé pour faire face à ces risques.

Fumer

La loi sur la protection des non-fumeurs de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie interdit de fumer dans les installations communes. Par conséquent, il n'est permis de fumer que sur le balcon ou dans le jardin.

Services administratifs

Les employés de l'administration et la direction de l'hospice sont tenus de donner des conseils sur toutes les questions relatives aux droits d'hospitalisation et dans les relations avec les organismes publics et la sécurité sociale.

Les tâches de l'administration comprennent la réception et l'acheminement du courrier, ainsi que la libération de la connexion téléphonique. Pour les appels externes, un crédit d'appel doit être payé au préalable; aucun frais de base quotidien ne sera facturé. L'enregistrement de la connexion au réseau fixe se fait via l'enregistrement du patient de la Waldkrankenhaus.



Gestion de la trésorerie

En principe, il est recommandé de n'apporter que la quantité d'argent liquide indispensable. Nous vous conseillons volontiers dans la gestion de votre trésorerie. Il y a un coffre-fort dans votre chambre dans lequel vous pouvez conserver de petites sommes d'argent.

Internet

Nous offrons l'accès gratuite au réseau WIFI ouvert. La clé PIN peut être obtenue à l'Accueil patient de la Waldkrankenhaus. La clé PIN ne peut être utilisée que pour une durée limitée, pour des raisons de sécurité.

Rentabilité économique

La stabilité économique engendre des possibilités de développement. Notre responsabilité est engagée dans l'utilisation des ressources qui nous sont confiées pour satisfaire les besoins de nos hôtes. Nous trouvons un équilibre satisfaisant entre les exigences éthiques de nos professions, qui résultent de notre vision de l'humanité et le contexte économique général. Ainsi, nous préservons les actifs corporels et incorporels que nous avons créés pour une sauvegarde durable de l'avenir.

Le financement de l'hospice requiert un cofinancement par le biais de dons et de subventions.

Le code de la sécurité sociale régit : "Sont éligibles aux subventions au sens de l'article §39a SGB V et remboursables au titre du SGB XI, au maximum 95 % du tarif journalier des soins.

Au moins 5 % des sommes doivent être collectées par l'hospice sous forme de dons, de cotisations des membres ou autres contributions".

C'est pourquoi nous sommes fondamentalement tributaires des dons qui nous sont faits.

Cette situation financière nous impose une gestion responsable et nous oblige à être particulièrement transparents: les donateurs doivent être informés de l'affectation des ressources et être sûrs que les dons à l'hospice sont utilisés à bon escient.

Compte de dons :

Johanniter GmbH (hospice de Bonn)
IBAN : DE19 3705 0198 0020 0097 18
BIC : COLSDE33XXXûrs
Banque : Sparkasse Cologne/Bonn

Pour délivrer une attestation de dons, nous avons besoin de l'adresse complète du donateur.

Prix et rémunération des prestations

La rémunération des prestations des soins infirmiers et sociaux, de la restauration et de l'hébergement est déterminée dans le cadre de négociations entre les prestataires de services publics (Caisses d'assurance maladie, organismes de protection sociale) et la société Johanniter GmbH. Ces services et la base de leur calcul sont définis par la loi. Le résultat de ces négociations, les barèmes de rémunération, peuvent être consultés à tout moment à la direction de l'établissement.

Les coûts des dépenses d'investissement ne sont pas négociés, mais sont déterminés sur la base de réglementations définies par la législation du Land. Dans la mesure où les coûts sont supportés par l'établissement lui-même, nous émettons une facture mensuelle.

La direction de l'établissement et l'employé administratif dont le nom figure sur la facture sont disponibles pour répondre à toutes demandes de renseignements supplémentaires. Si l'administration des affaires sociales et du logement prend en charge les coûts, alors nous défalquons les frais mensuels directement auprès de l'organisme public. Des informations sur le montant actuel des prestations peuvent être obtenues auprès de la direction de l'hospice. 5 % de ce montant doivent être financés par le dépositaire légal, c'est-à-dire par des dons.

Tous les prix, ainsi que les prestations additionnelles (frais de téléphone, etc.), sont notifiés par un panneau d'affichage ou par écrit.

Majorations des tarifs

Des majorations de prix peuvent survenir après la re-définition des rémunérations des prestations entre les exploitants des Ehpad, les caisses de soins et d'assurance maladie et l'association régionale. Ces majorations interviennent généralement après les négociations de rémunération qui ont lieu à intervalles réguliers. L'augmentation doit être annoncée quatre semaines à l'avance et est associée à un droit spécial de résiliation.

Représentant juridique de l'hospice

Pour toutes les questions, suggestions et plaintes, outre la direction de l'établissement, un représentant juridique se tient également à votre disposition. Ce dernier peut intervenir à divers titres, par exemple dans le cadre des négociations sur la rémunération des services, de l'organisation quotidienne ou en présentant une réclamation auprès de la direction de l'établissement. L'autorité de conseil et d'audit selon le WTG NRW (Loi sur le Logement et la Participation du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie) nomme un responsable en charge des tâches définies ci-dessus. Ces fonctions sont actuellement confiées à M. Lubig.

M. Armin Lubig
-Avocat-
Fasanenstraße 34
53179 Bonn
0228-330077



Armin Lubig, avocat

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter la direction de l'établissement et/ou les membres de notre personnel.

Les soins palliatifs - accompagner les mourants, leur apporter consolation, attention et espoir, l'aide pour soulager la souffrance et pour accepter la mort - est un élément central de l'image chrétienne de la charité. C'est pourquoi le travail au sein du Johanniter Hospice est une partie importante et centrale des services offerts par la Johanniter GmbH.

Nous vivons la mission de l'Ordre des Johanniter

Nous sommes tous attachés à ces normes et valeurs directrices et les mettons en œuvre dans la pratique quotidienne. Dans l'accomplissement de nos tâches, nous assumons tous la responsabilité, à titre personnel et collectif, du bien-être de nos hôtes, de leurs proches, du personnel et de l'entreprise.

L'estime, le respect réciproque et la tolérance caractérisent nos relations mutuelles : attentives et orientées vers un objectif dans le cadre d'une coopération constructive.

Contact :

Johanniter-Hospiz Bonn

Waldstraße 73

53177 Bonn

Téléphone 0228 383-130 (24 Std.)

Téléfax 0228 383-140

E-Mail: hospiz@bn.johanniter-kliniken.de



JOHANNITER

Aus Liebe zum Leben

Antrag auf vollstationäre Hospiz- und Pflegeleistungen nach § 39 SGBV und § 43 SGBXI

Name der Kranken-/Pflegekasse

Name, Vorname des Versicherten

Geb.- Datum

Straße, Hausnummer

Krankenversicherten-Nr.

Postleitzahl/Wohnort

Telefon

Johanniter-Hospiz Bonn (IK-Nr. 510 53 76 78)

Name des Hospizes

(Voraussichtliches) Aufnahmedatum

Waldstraße 73, 53177 Bonn

Anschrift des Hospizes

Ansprechpartner für Rückfragen:

Name

Telefon

Eine ärztliche Verordnung ist beigelegt? Ja Nein

Ist eine ambulante oder teilstationäre Versorgung alternativ möglich? Ja Nein

Wurde bereits Pflegebedürftigkeit i. S. der Pflegeversicherung festgestellt? Ja Nein

Wenn ja, welcher Pflegegrad? _____

Ich erhalte/habe einen Anspruch auf Pflegeleistungen (z.B. Pflegegeld) Ja Nein

Wenn ja von:

- der Pflegekasse der Beihilfestelle dem Sozialamt der Unfallversicherung dem Versorgungsamt
 sonstigen Stellen

Name und Anschrift (z. B. Pflegekasse, Beihilfestelle, Versorgungsamt, Berufsgenossenschaft, Sozialamt)

Betrag pro Monat

ggf. Aktenzeichen

Etwaige spätere Änderungen werde ich umgehend der Kranken-/Pflegekasse mitteilen.

Einwilligungserklärung:

Ich bin damit einverstanden, dass meine Kranken-/Pflegekasse von dem mich behandelnden Arzt, Krankenhäusern und den mich betreuten Pflegepersonen ärztliche Unterlagen, Auskünfte, sowie in deren Besitz befindliche Fremdbefunde anfordern kann, soweit diese für Begutachtung und Entscheidung über meinen Antrag auf Leistungen erforderlich sind. Insoweit entbinde ich die vorgenannten Institutionen bzw. Stellen von ihrer Schweigepflicht. Unterlagen, die ich der Kranken-/Pflegekasse zu Verfügung gestellt habe, können an den zuständigen Medizinischen Dienst der Krankenversicherung (MDK) weitergegeben werden.

Datenschutzhinweis (§67a Abs3 SGBX): Damit wir unsere Aufgabe rechtmäßig erfüllen können, ist ihr Mitwirken nach §57,28 SGBXI, §60 SGB I erforderlich. Ihre Daten sind im vorliegenden Falle aufgrund §94 SGBXI zu erheben. Fehlt ihre Mitwirkung, kann dies zu Nachteilen (z. B. bei den Leistungsansprüchen) führen.

Datum, Unterschrift des Versicherten/Bevollmächtigten

Ärztliche Bescheinigung zur Notwendigkeit vollstationärer Hospizversorgung

Name, Vorname

Geburtsdatum

Krankenkasse u. Krankenversicherten-Nr.

Straße, Hausnr.

Wohnort

Diagnose

Prognose

Die stationäre Hospizpflege ist notwendig, weil:

Ambulante und teilstationäre Versorgung nicht ausreichend ist und eine Krankenhausbehandlung nicht (mehr) erforderlich ist.

Voraussichtliche Verweildauer:

							-							
--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

Verlängerung der Verweildauer notwendig: Ja Nein

Verlängerung der Verweildauer notwendig bis:

--	--	--	--	--	--	--

Bemerkungen

Datum, Unterschrift des Arztes, Stempel

Johanniter-Hospiz Bonn
(IK-Nr. 510 53 76 78)
Waldstraße 73, 53177 Bonn
Tel: 0228 383-339, Fax: 0228 383-140

Les conditions d'emménagement dans l'hospice Johanniter

Le jour de l'admission, veuillez apporter les éléments suivants:

- Demande de prise en charge des soins hospitaliers en services palliatifs conformément aux paragraphes § 39 et § 43 du Code de la Sécurité Sociale ("SGB V et SGB XI") (voir la page d'accueil sur le site internet, si elle n'est pas déjà disponible par le biais de l'inscription.).
- Si nécessaire, un formulaire de transfert de soins (s'il n'est pas déjà disponible par le biais de l'inscription).
- Nom et numéro de téléphone d'une personne de référence
- Nom et numéro de téléphone du médecin traitant.
- Carte d'assurance maladie, la carte d'exonération des frais de prescription si disponible
- Carte d'identité
- Justificatif ou demande d'évaluation du GIR (Groupe Iso Ressources)
- Lettre du médecin avec une ordonnance pour les médicaments actuels.
- Tous les médicaments qui sont actuellement prescrits pour une durée d'au moins 48 heures
- Orientation du médecin généraliste vers des services de soins palliatifs.
- Directives anticipées (si disponibles).
- Procuration pour les soins de santé (si disponible)
- Vêtements personnels
- Articles de toilette, articles d'hygiène
- Appareils d'assistance médicale tels que concentrateurs d'oxygène, déambulateur, canne, etc. selon les besoins
- Articles personnels selon les besoins, pour les objets de grande taille, veuillez nous consulter.
- Si le transport privé n'est pas possible, veuillez demander à votre médecin de vous délivrer un certificat de transport.

Nous vous en remercions par avance !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter !

Votre équipe de l'Hospice Johanniter

Gestion des soins palliatifs

Marita Haupt
Waldstraße 73
53177 Bonn
Téléphone +49 (228) 383 339
Téléfax +49 (228) 383 1400

Aus Liebe zum Leben

Johanniter-Hospiz Bonn

Waldstraße 73
53177 Bonn
Téléphone 0228 383-130 (24 Std.)
Téléfax 0228 383-140
E-Mail: hospiz@johanniter-kliniken.de

Nos sincères remerciements pour la traduction à
Mme Christine Schmitz-Valadier.